



COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL
D'ÉTHIQUE DU NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Le Comité consultatif national d'éthique du numérique annonce la nomination de ses membres

Paris, le 9 septembre 2025 — Par [décret](#), du Premier ministre, la composition du Comité consultatif national d'éthique du numérique (C.C.N.E.N.), [présidé par M. Claude Kirchner](#), est officiellement arrêtée. Ce comité réunit vingt personnalités issues de différents horizons – recherche, sciences et technologies, droit, économie, philosophie, santé, monde associatif et secteur industriel – afin d'apporter une expertise indépendante sur les enjeux d'éthique du numérique.

Ainsi, sont nommés :

- M. **Francis Bach**, directeur de recherche à l'institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria) et membre de l'Académie des sciences, sur proposition du président de l'Académie des sciences ;
- M. **Raja Chatila**, professeur émérite de robotique, d'intelligence artificielle et d'éthique des technologies à Sorbonne Université, sur proposition de la ministre chargée de l'éducation nationale ;
- Mme **Annabelle Collin**, professeure de mathématiques à Nantes Université, sur proposition du président du C.N.R.S. ;
- M. **Nicolas Curien**, économiste du numérique, membre de l'Académie des technologies et ancien membre de l'Arcom et de l'Arcep, sur proposition du président de l'Académie des technologies ;
- M. **Emmanuel Didier**, sociologue, directeur de recherche au C.N.R.S. et professeur attaché à l'École normale supérieure, membre du Comité Consultatif National d'Éthique pour les sciences de la vie et de la santé (C.C.N.E.), sur proposition du président du C.C.N.E. ;
- M. **Éric Germain**, historien et anthropologue des religions, sur proposition du ministre chargé de la sécurité intérieure ;
- M. **Alexei Grinbaum**, directeur de recherche au C.E.A., philosophe et physicien, président du Comité opérationnel pilote d'éthique du numérique du C.E.A., sur proposition de la ministre chargée du numérique ;
- Mme **Ons Jelassi**, enseignante-chercheuse, directrice de Télécom Paris Executive Education et entrepreneure, sur proposition du président de la Conférence des grandes écoles ;
- Mme **Sylvie Joseph**, administratrice du groupe La Poste, membre du directoire de Rennes School of Business et du groupe de travail confédéral sur le numérique et l'IA de la C.F.D.T., sur proposition de la ministre chargée du travail ;
- M. **Yassine Lakhnech**, président de l'Université Grenoble Alpes, sur proposition du président de France Universités ;
- M. **Yannick Meneceur**, magistrat de l'ordre judiciaire, sur proposition du Défenseur des droits ;
- Mme **Mireille Régnier**, directrice de recherche d'Inria et présidente du Comité opérationnel d'évaluation des risques légaux et éthiques (COERLE), sur proposition du

président d'Inria ;

- M. **Jean-Luc Sauron**, conseiller d'État, nommé par le vice-président du Conseil d'État ;
- Mme **Brigitte Seroussi**, P.U.-P.H. en informatique biomédicale et santé numérique, sur proposition de la ministre chargée de la santé ;
- M. **Fabien Tarissan**, directeur de recherche en informatique au C.N.R.S. et professeur attaché à l'ENS Paris-Saclay, membre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), sur proposition de la présidente de la CNIL ;
- Mme **Catherine Tessier**, directrice de recherche et référente intégrité scientifique et éthique de la recherche de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA), sur proposition du ministre chargé de la recherche ;
- Mme **Marianne Tordeux-Bitker**, avocate de formation et directrice des affaires publiques et de la RSE de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers, sur proposition du président du Conseil économique, social et environnemental (CESE) ;
- Mme **Serena Villata**, directrice de recherche en informatique au C.N.R.S., sur proposition du Conseil de l'intelligence artificielle et du numérique ;
- Mme **Sandrine Zientara**, présidente de chambre et directrice du service de la documentation, des études et du rapport de la Cour de cassation, nommée par le premier président de la Cour de cassation ;
- Mme **Célia Zolynski**, professeur de droit privé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, sur proposition de la ministre chargée de la culture.

Les membres du C.C.N.E.N. sont nommés en raison de leurs compétences reconnues et de leur engagement dans le débat public. Ils exercent leur mission à titre bénévole et en toute indépendance vis-à-vis des institutions qui les désignent. Leur diversité permet une réflexion collective ouverte et éclairée.

« L'éthique, réflexion relative aux conduites humaines et aux valeurs qui les fondent, est une aide au progrès, bien au contraire d'un frein. Notre rôle est d'éclairer la société, les décideurs, les citoyens pour que les innovations numériques bénéficient à toutes et tous, dans le respect des valeurs humanistes. » — Claude Kirchner, Président du C.C.N.E.N.

La création du C.C.N.E.N. répond à la nécessité de renforcer la souveraineté éthique, scientifique et technologique de la France et de l'Europe dans le numérique. Dans le prolongement des travaux du [Comité national pilote d'éthique du numérique](#), ses membres auront pour responsabilité de produire des analyses accessibles et utiles aux pouvoirs publics comme aux citoyens.

À propos du C.C.N.E.N.

[Créé par décret en mai 2024](#), le Comité consultatif national d'éthique du numérique (C.C.N.E.N.) a pour mission de contribuer à la réflexion sur les enjeux d'éthique soulevés par les avancées des sciences, des technologies, des usages et des innovations dans le domaine du numérique. Il produit des documents de référence, des avis, des recommandations, organise des débats publics et participe aux réflexions internationales. Instance consultative indépendante, le C.C.N.E.N. peut s'autosaisir ou être saisi par diverses autorités publiques. Le comité est rattaché pour sa gestion administrative et financière au C.C.N.E. qui lui apporte son soutien technique pour la réalisation de ses missions.

Contact presse : communication@comite-ethique.fr – 07.87.12.09.38